

Séminaire

La protection des données à caractère personnel dans le sect eur financier

Le cadre juridique actuel, la question des transferts hors UE et la gestion de la conformité à l'aune du nouveau règlement

Fabrice Naftalski, avocat associé

Février 2016





Rappel des Principes fondateurs de la loi « Informatique et libertés »

Vérification de la licéité du traitement

Formalités déclaratives

Information

Sécurité/
Confidentialité

Droits des personnes

Durée de conservation

Transferts

Bref rappel des obligations légales

Déclarer les traitements de données à caractère personnel (RH, fraude, clients, LAB, SCORING...) après avoir vérifié la faisabilité du traitement (base légale, caractère proportionné des données collectées ...)

Informer les personnes concernées

Protéger les données personnelles (sécurité/confidentialité)

Effacer les données régulièrement (droit à l'oubli) / limiter leur durée de conservation

Permettre aux personnes concernées d'exercer leur droit d'accès, d'opposition et de correction

Sécuriser les transferts en dehors de l'Union Européenne

Vers plus de co-régulation : les packs de conformité

Ø Le "pack de conformité Asssurance" adopté en 2013

Ø Le 6 octobre 2014, la CNIL a lancé une consultation sur un futur *pack de conformité "banque*". Le pack de conformité n'a toujours pas été publié.



Transfert s internationaux de données personnelles Les enjeux clés

1

L'économie et la portée des clauses contractuelles standard de la Commission européenne



Les Binding Corporate Rules

d'encadrement des



Les Binding
Corporate Rules
comme outil de
gestion de la
conformité



L'encadrement des transferts en dehors de l'Union Européenne avec l'invalidation de l'accord de Safe Harbor par la CJUE le 6 octobre 2015



transferts intra-

Les promesses du « EU-US Privacy Shield » et l'impact limité sur le secteur financier



Les outils d'encadrement des transferts prévus par le futur Règlement sur la protection des données : certification, code de conduites ...



Les transferts, l'externalisation et le cloud computing



La gest ion de la conformité à l'aune du futur règlement Quelques enjeux clés



Les Privacy Impact Assesment, le Privacy by design ...



Le délégué à la protection des données et le secteur financier



Les sanctions (jusqu'à 4%du chiffre d'affaires mondial)



La notification des failles de sécurité



La gestion du consentement



Les nouveaux droits des personnes concernées (portabilité, droit à l'oubli ...)



Mieux documenter, sensibiliser et contrôler ...



Fabrice Naftalski

Avocat associé

Ernst & Young Société d'Avocats 33 1 55 61 10 05 fabrice.naftalski@ey-avocats.com

